

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU

13 MARS 2012

(art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Rustrel, régulièrement convoqué le 7 mars 2012, s'est réuni en séance publique le 13 mars 2012 à 20h30, sous la présidence de Roger FENOUIL, Maire de Rustrel.

Conseillers présents : Mmes, CHAUVIN, REYNAUD, RAUNER, GELIN Mme HERVO
MM. FENOUIL, TARTANSON, GLEIZAL, BLANC, CASTOR, MORENO,
ESCOFFIER,

Conseillers absents : Mme KERGOAT, M. GASSIN, Mme GELIN (pouvoir à MME CHAUVIN)

Secrétaire de séance : M BLANC

Ouverture de la séance à 20h35

En ouverture de séance, Mme MOREL du Parc Naturel Régional du Luberon présente au Conseil municipal le projet « La ferme à la cantine ». Cette action, pour les communes adhérentes, vise à favoriser les circuits courts du producteur au consommateur, notamment pour les cantines scolaires.

Après l'intervention de Mme MOREL, la séance reprend son cours.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il souhaite émettre des observations sur le compte rendu du conseil municipal du 17 janvier 2012. *Pas d'observation.*

L'ordre du jour est ainsi débattu :

GROUPE SCOLAIRE : AVENANT N°3 MAITRISE D'OEUVRE

Bernard BROT calcule un avenant négatif de 5 222 euros suite à l'abandon de la SAR.
La part négative est conforme (- 17 538 € HT) et correspond à la réfaction des phases DET (Direction de l'Exécution des Travaux) et AOR (Assistance aux Opérations de Réception).
La part positive est plus discutable car forfaitaire. Elle est évaluée à 8 000 € pour la rémunération complémentaire des reprises d'études, et à 4 000 € pour la prolongation du délai d'un mois des travaux.

Vote : unanimité

TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION

Un agent communal a demandé à réduire son temps de travail, service cantine, à compter du 1^{er} mars 2012. Il convient donc de supprimer le poste à 26h/semaine et de créer un poste à 14h/semaine d'adjoint technique.

Vote : unanimité

RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN CAE

Le Pôle Emploi propose le financement partiel d'un poste dans le cadre de l'accompagnement à l'emploi. La réduction de temps de travail d'un agent permet un recrutement entrant totalement dans ce dispositif. Le Conseil doit donc autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi.

L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC et le financement du Pôle Emploi est de 70%.

Vote : unanimité

DROIT DE PREEMPTION

Un terrain cadastré E 308 lieudit Couvine Sud est à vendre, pour une contenance de 1ha34a75ca pour un montant de 2021.50 euros + les frais de la SAFER.

Il est proposé au Conseil de se porter acquéreur.

Vote : majorité

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

La CLECT s'est réunie le 9 février 2012 et a présenté son rapport ainsi :

- Révision des attributions de compensation des communes pour 2011 suite à l'intégration de la commune de Céreste.
- Petite enfance, transfert de compétence,
- Tourisme, transfert de compétence.

Vote : unanimité

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011

M. CAPELLE, trésorier d'Apt, présente les résultats du compte de gestion 2011.

Le compte de gestion 2011 du comptable public est en tous points identiques au compte administratif 2011. Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le compte de gestion 2011.

Vote : unanimité

7- COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Après s'être fait présenter le Compte Administratif 2011 par le secrétaire général, le Conseil est invité à l'approuver, sur les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 945 974,14	2 015 870,51
Section d'investissement	2 255 568,32	2 362 563,03
Reports année 2010		
Excédent d'investissement		493 647,00
Excédent de fonctionnement		125 271,00
TOTAL	4 201 542,46	4 997 351,54
<i>RAR* dépenses</i>	834 500,00	
<i>RAR* recettes</i>		894 373,00
Résultats cumulés		
Fonctionnement	2 780 174,14	2 141 141,51
Investissement	3 090 068,32	3 750 583,03
TOTAL CUMULE	5 036 042,46	5 891 724,54

Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil pendant le vote.

Vote : unanimité

La séance est levée à 21h35.

Le Maire,
Roger FENOUIL

Le secrétaire de séance
M. Robert BLANC


